

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 07 août 2025

**Perroquets, tortues, coraux et coquillages, chaussures en python : la Douane sur tous les fronts contre le trafic d'espèces protégées**



**Perroquets vivants, tortues protégées, coraux et coquillages ou chaussures en peaux de python : les récentes affaires constatées par la Douane française dans l'Hexagone et en Guyane révèlent la diversité des vecteurs de transport et des méthodes utilisées pour contourner les réglementations de protection des espèces protégées (CITES). Si certains trafics relèvent d'une logique commerciale structurée, d'autres reposent sur une méconnaissance des règles en vigueur. La vigilance des services douaniers reste constante, avec des contrôles menés aux frontières maritimes, terrestres, fluviales et aériennes. La douane en appelle aussi à la vigilance des voyageurs en cette période de grandes vacances car un simple souvenir peut enfreindre des règles strictes sur la protection de la faune et de la flore.**

**Saint-Laurent-du-Maroni, le 3 août 2025 : trois perroquets exotiques vivants dissimulés dans des bagages à l'arrivée d'une pirogue**

Dans le cadre d'une opération menée avec la gendarmerie et la police aux frontières, les douaniers de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) contrôlent les effets personnels d'un voyageur arrivant par pirogue en provenance du Suriname. Ils découvrent trois perroquets vivants transportés sans aucun justificatif prévu par la convention CITES, qui encadre strictement l'importation de ces espèces. Les animaux ont été pris en charge par une vétérinaire, membre d'une association gérant le centre de réhabilitation des oiseaux d'Amazonie.

**Roissy et Marseille, juillet-août 2025 : trois saisies de tortues protégées, dont une espèce en danger critique d'extinction**

À Roissy, le 16 juillet 2025, les douaniers de l'aéroport Charles-de-Gaulle découvrent une tortue Kinixys homeana au milieu de vêtements dans une valise en provenance de Côte d'Ivoire. Cette espèce tropicale, prélevée dans son milieu naturel, est classée en danger critique d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Face à l'urgence, les agents sollicitent le Service d'Assistance aux Animaux Sauvages Saisis (S.A.A.S.S.) de l'Association Française des Parcs Zoologiques, qui organise son placement au parc zoologique d'Amnéville, seul établissement français à accueillir cette espèce. La tortue, dans un état préoccupant, est aujourd'hui placée sous haute surveillance vétérinaire, les conditions illégales de transport ayant mis sa vie en danger.

À Marseille, le 3 août 2025, ce sont deux tortues grecques (*Testudo graeca*) qui ont été découvertes par les douaniers dans le coffre d'un véhicule personnel débarqué d'un ferry en provenance d'Algérie. Les animaux, logés dans un simple bac en plastique, étaient transportés sans aucun permis CITES ni justificatif d'achat. Considérées comme animaux de compagnie exotiques dans certains foyers, ces tortues font l'objet de fréquentes saisies dans les ports du sud de la France. Les spécimens ont été confiés à un capacitaire habilité.

**Bandol (Var), 4 août 2025 : coraux et coquillages protégés découverts à bord d'un yacht de luxe**

Le lundi 4 août 2025, les douaniers de Bandol procèdent au port de la Ciotat (13), au contrôle d'un yacht battant pavillon Îles Caïmans en provenance de Sicile.

La fouille approfondie du navire permet la découverte de 5 coraux blancs de type *Scleractinia* et de 5 coquillages de type *Strombus gigas*, tous protégés par la CITES.

Les coraux blancs de récif, indispensables au développement de la faune et de la flore marine, sont des espèces menacées par le réchauffement climatique et l'acidification des océans mais également par le mouillage et chalutage. Les "Strombus gigas" ou lambis, très recherchés pour leur chair mais qui servent également d'objet de décoration, sont quant à eux menacés par la surpêche et font l'objet d'un fort trafic illicite. Le capitaine du navire n'ayant pu fournir de documents justifiant la présence de ces marchandises à bord, le service a procédé à la saisie de l'ensemble des spécimens et a infligé une amende à l'infacteur.

En 2024, le service garde-côte de Méditerranée, fortement mobilisé dans la protection de l'environnement et la lutte contre les trafics illicites, a réalisé 24 contentieux et saisi au total 108 spécimens protégés au titre de la CITES.

**Roissy CDG, le 31 juillet 2025 : chaussures en python abandonnées en salle bagages**

Dans un sac noir abandonné en salle de livraison des bagages à Roissy CDG, les agents douaniers découvrent 16 paires de chaussures : deux en python royal (*python regius*), quatorze en python de Seba (*python sebae*), toutes espèces protégées figurant en annexe II de la CITES.

Le bagage n'a pas été réclamé. L'examen du Muséum national d'Histoire naturelle confirme qu'il s'agit bien de peaux animales protégées. La marchandise a été saisie et le parquet de Bobigny informé.

**En 2024, la douane a réalisé 560 constatations en matière de trafic d'espèces protégées. Elle a intercepté 167 animaux vivants, dont 35 tortues, 62 oiseaux (dont 18 perroquets), 21 araignées et scorpions, un serpent, 254 kg de civelles et plus de 180 kg de coraux, et saisi 22,8 tonnes de produits carnés dont 455 kg de viande d'espèces sauvages menacées.**

**Pour éviter toute mauvaise surprise en franchissant la frontière, la Douane rappelle comme chaque année ses conseils pratiques pour « Voyager tranquille ».**



Pour aller plus loin

• Album photos : <https://www.flickr.com/photos/douane/france/albums/72177720328143707/>

• Vidéos génériques CITES : <https://we.tl/t-jRFlu4izFO>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

• Campagne voyageur de la douane : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/25/CP-Campagne-voyageurs.pdf>

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)